



## Indemnité de rupture conventionnel

Par **felix45130**, le **05/03/2016** à **12:46**

Bonjour j'ai besoin de savoir combien j'aurais de délai de carence chez pole emploi sachant que mon employeur me propose 3000 euro brut d'indemnité et que normalement je ne devais toucher que 500 euro je suis embauchée depuis 1 an seulement.Ce sont des indemnités de rupture conventionnel voici également le montant de mon salaire brut 1833,25 je vous remercie d'avance de votre réponse car je suis vraiment dans une impasse.

Par **P.M.**, le **05/03/2016** à **18:10**

Bonjour,  
L'indemnité supra-légale ferait l'objet d'un différé d'indemnisation par Pôle Emploi qui est à diviser par le salaire journalier de référence et qui est à ajouter à celle correspondant à l'indemnité de congés payés et aux 7 jours de carence...